

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05380

Numéro SIREN : 878 177 518

Nom ou dénomination : A.K BATIMENT 33

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt 5375

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS AK BATIMENT 33	18 RUE BEAUMARCHAIS
SIRET 8 7 8 1 7 7 5 1 8 0 0 0 1 5	33150 CENON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclarat.on n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	6 884	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCAUX (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil.
SAS FIDUCIAIRE S2A 9 ALLEE RENE CASSAGNE 33310 LORMONT	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du CGA/OMGA	Date:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

SAS FIDUCIAIRE S2A
société d'expertise comptable inscrite à l'ordre régional d'Aquitaine
9 Allée René Cassagne - 33310 LORMONT
Tél: 05 57 80 17 22
SIRET 681 524 326 00017 - APE : 6920 Z

A.K BATIMENT 33
18 rue Beaumarchais
33150 CENON
GERANT
KARAMAN BURSUN ALI
TEL: 07 76 81 40 96
Email: ent.ckb@gmail.com
SIRET 1378 177 518 00015

N° 2065 bis
2022

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AK BATIMENT 33

du 01/01/2021

Adresse 18 RUE BEAUMARCHAIS 33150 CENON

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑪		- de l'exercice 2021 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire KARAMAN DURSUN ALI GERANT		A CENON le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SAS AK BATIMENT 33 Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 18 RUE BEAUMARCHAIS 33150 CENON

Numéro SIRET * 8 7 8 1 7 7 5 1 8 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 6

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 1	3 1 1 2 2 0 2 0
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	15 698	5 227
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15	15
Total I (5)		044	048	15 713	5 227
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	070	26 786	14 050
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	4 823	9 623
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	32 870	10 735
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	64 479	34 408
Total général (I+II)		110	112	80 193	5 227

PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation				124				
	Réserve légale				126	100			
	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)				132				
	Report à nouveau				134	4 668			
	Résultat de l'exercice				136	28 413		22 885	
	Provisions réglementées				140				
	Total I				142	34 181		23 885	
Provisions pour risques et charges Total II					154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	14 084		10 064	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 128)				172	26 701		10 114	
	Produits constatés d'avance				174				
	Total III				176	40 785		20 177	
Total général (I + II + III)					180	74 966		44 062	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 748		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS AK BATIMENT 33		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210											
	Production vendue	{	biens	et livraisons	215			214											
													intracommunautaires	217			218	214 830	186 273
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222											
	Production immobilisée *							224											
	Subventions d'exploitation reçues							226											
Autres produits							230	6			3								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	214 836			186 276							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234											
	Variation de stock (marchandises) *							236											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240											
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 7 432 - immobilier)						242	115 747			144 059							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	69										
	Rémunérations du personnel *							250	34 627			9 717							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	15 377			4 275							
	Dotations aux amortissements *							254	3 916			1 311							
	Dotations aux provisions							256											
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	0	0						
Total des charges d'exploitation (II)								264	169 737			159 362							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	45 099			26 914							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)		280	0										
	Produits exceptionnels					(IV)		290											
	Charges financières					(V)		294	96										
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		{	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		(VI)	300	9 049							
	Impôts sur les bénéfices *					(VII)		306	7 542			4 029							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	28 413			22 885							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	28 413	314									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318											
	Provisions non déductibles *							322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	7 542										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			Ecart de valeurs liquidative : r OPC*	248		330	9 049										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999											
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997												
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 34 quaterdecies)	991											
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septies)	993											
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1		352	45 004	354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356												
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	45 004	372									

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		9 049
Total des réintégrations diverses	330	9 049

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 810	442	4 748	444		446	11 558	11 558
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	3 000	462		464		466	3 000	3 000
	Autres immobilisations corporelles	470	1 141	472		474		476	1 141	1 141
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15	15
TOTAL		490	10 965	492	4 748	494		496	15 713	15 713

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	796	532	2 535	534		536	3 331
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	258	552	1 000	554		556	1 258
	Autres immobilisations corporelles	560	257	562	381	564		566	638
TOTAL		570	1 311	572	3 916	574		576	5 227

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 657
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 416
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33

31/12/2021

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	214 830
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	214 830
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	6
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	90 117
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	9 806
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	99 923
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137 114 912
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	114 912
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	214 830	Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 7 8 1 7 7 5 1 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AK BATIMENT 33

ADRESSE (voie) 18 RUE BEAUMARCHAIS

CODE POSTAL 33150 VILLE CENON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KARAMAN Prénom(s) DURSUN ALI

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 18 Voie RUE BEAUMARCHAIS

Code postal 33150 Commune CENON Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 7 8 1 7 7 5 1 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AK BATIMENT 33

ADRESSE (voie)

18 RUE BEAUMARCHAIS

CODE POSTAL

33150

VILLE

CENON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAS AK BATIMENT 33

Au capital de 1 000 Euros
RCS N° 878 177 518 00015
Siège social : 18 RUE BEAUMARCHAIS
33150 CENON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022**

Le 30 Juin 2022, à 17 heures au siège social

Monsieur KARAMAN DURSUN ALI
Demeurant à 18 RUE BEAUMARCHAIS 33150 CENON

Propriétaire de la totalité des 1000 PARTS de 1 euro composant le capital de la société AK
BATIMENT 33,

Associé unique de ladite société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité de Président de la société, Monsieur KARAMAN DURSUN ALI
associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de
l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur KARAMAN DURSUN ALI, préside de la séance en qualité de Président
actionnaire.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- la délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Résolution n° 1

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes font apparaître **un bénéfice de 28 413 Euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

- L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice** de **28 413** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de **28 413** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **28 413 Euros**

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours de l'exercice précédent.

Résolution n° 3

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Résolution n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de l'associé unique.

L'associé unique Président
Monsieur KARAMAN DURSUN ALI

A.K BATIMENT 33

18 rue Beaumarchais

33150 CENON

TEL: 07 76 81 40 96

Email: ent.akbxx@gmail.com

SIRET: 878 177 518 00015